



**RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA 145^{ÈME} ASSEMBLÉE DE
L'UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP) ET DES RÉUNIONS
CONNEXES**

11 AU 15 OCTOBRE 2022, KIGALI, RWANDA

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 Le Parlement rwandais a accueilli la 145^{ème} Assemblée de l'UIP et les Réunions Connexes à Kigali, du 11 au 15 octobre 2022, sur le thème général « **L'égalité entre les sexes et les Parlements sensibles au genre comme moteurs du changement pour un monde plus résilient et plus pacifique** ». La 145^{ème} Assemblée a réuni 1 250 participants issus de 120 pays, dont 45 Présidents des Assemblées Nationales. Le thème de l'Assemblée était une reconnaissance de la réussite du Parlement hôte qui compte 61% de femmes Parlementaires.
- 1.2 L'Hon. M^c Jacob Francis Mudenda, Président du Parlement de la République du Zimbabwe et l'un des représentants de l'Afrique au Comité exécutif de l'UIP a assisté aux réunions du Comité exécutif qui ont précédé la 145^{ème} Assemblée et les Réunions Connexes à Montevideo, en Uruguay, en juin 2022, par vidéoconférence en septembre 2022 ainsi qu'à Kigali, au Rwanda, les 09 et 10 octobre 2022 en personne.

2.0 RÉUNIONS DU GROUPE DE LA SADC ET DU GROUPE GÉOPOLITIQUE AFRICAIN

- 2.1 Comme le veut la tradition, le Groupe de la SADC et le Groupe géopolitique africain se sont réunis le 10 octobre 2022 pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de la 145^{ème} Assemblée de l'UIP et des Réunions Connexes et pour parvenir à un consensus. Ces questions comprenaient le Rapport du Comité exécutif et le(s) point(s) d'urgence inscrit(s) à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Hon. Président de l'Assemblée, M^c Mudenda a, par la suite, présenté un Rapport de synthèse aux deux Groupes.
- 2.2 Les deux Groupes ont exprimé des réserves sur la proposition soumise par la délégation pakistanaise en tant que point d'urgence intitulé « **Création d'un fonds mondial ou d'une facilité de financement pour les pays vulnérables au changement climatique afin de faire face aux pertes et dommages liés au changement climatique** », car ce point ne correspondait pas aux critères arrêtés pour inscrire un point d'urgence aux termes de l'Article 11 des Statuts de l'UIP.

3.0 OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 145^{ÈME} ASSEMBLÉE DE L'UIP ET DES RÉUNIONS CONNEXES

- 3.1 La 145^{ème} Assemblée de l'UIP et les Réunions Connexes ont été officiellement ouvertes par Son Excellence, le Président de la République du Rwanda, Paul Kagame, le 11 octobre 2022. Son Excellence Monsieur Kagame a souhaité la bienvenue aux délégués après avoir été invité à s'adresser à l'Assemblée par la Présidente de l'Assemblée hôte, Hon. Mukabalisa. Le Président de la République a fait l'éloge du thème de l'Assemblée qui prône l'égalité entre les sexes dans toutes les sphères de l'activité humaine, d'autant plus que les femmes représentent 52% de la population mondiale. Il incombe donc aux Parlements de promulguer des lois qui favorisent effectivement la parité entre les sexes. Toutefois, le Président a averti qu'il n'existe pas de solution unique, uniforme ou universelle pour s'attaquer aux déficiences en matière d'égalité entre les sexes. Selon lui, ce qui est essentiel, c'est l'application de la volonté politique pour atteindre l'objectif. Le Président a souhaité à l'Assemblée des délibérations fructueuses et animées dont les résultats devraient aboutir à des résolutions positives qui devraient être mises en œuvre rapidement.
- 3.2 En souhaitant la bienvenue aux délégués au pays des mille collines, l'Hon. Donatella Mukabalisa, Présidente du Parlement rwandais, a exprimé l'engagement du Rwanda en faveur de la participation des femmes à la politique et à l'inclusivité, comme le prévoit la constitution du pays. Par voie de conséquence, les femmes rwandaises participent activement au développement socio-économique et politique. Elle a appelé les délégués à réfléchir et à faire le point sur l'égalité entre les sexes dans leurs pays respectifs et à proposer des solutions pour relever de manière robuste les défis qui en découlent.
- 3.3 Dans son discours aux délégués, M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a appelé à l'accélération des progrès pour atteindre les objectifs communs en matière d'égalité des sexes et de Parlements sensibles à la dimension de genre, avec une tolérance zéro pour la violence sexiste et le sexisme. En abordant l'instabilité qui sévit dans certaines parties de l'Afrique et le conflit entre la Russie et l'Ukraine, entre autres, le Secrétaire général a mis l'accent sur la valeur du dialogue, comme l'ont articulé les pères fondateurs de l'UIP. Il a appelé les Parlements à œuvrer pour la paix, l'équité et les opportunités pour tous dans l'accomplissement de leurs

mandats constitutionnels de législation, de représentation et de surveillance législative sur les activités du pouvoir Exécutif.

- 3.4 L'Hon. Duarte Pacheco, Président de l'UIP, a loué les efforts collectifs déployés dans le monde entier pour lutter contre la pandémie de COVID 19. Il a appelé à la coopération parlementaire pour résoudre les défis mondiaux, y compris le changement climatique, l'instabilité politique en Afrique provoquée par des coups d'État militaires, le conflit Russie/Ukraine et la situation en Palestine. Une telle coopération ouvrirait la voie au développement durable et aux progrès dans la lutte pour l'égalité entre les sexes.

4.0 POINT D'URGENCE À INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR

- 4.1 Conformément à l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, qui dispose que tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, les délégations suivantes ont présenté des propositions : -

- « **Création d'un fonds mondial ou d'une facilité de financement pour les pays vulnérables au changement climatique afin de faire face aux pertes et dommages liés au changement climatique** », soumise par la délégation du Pakistan ;
- « **Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion subséquente des territoires pour la défense de l'intégrité territoriale de tous les États** », soumise par la délégation du Chili avec le soutien du Groupe géopolitique GRULAC.
- « **Préserver la souveraineté de l'Irak, rejeter les attaques répétées et ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures** », soumis par la délégation de l'Irak.

- 4.2 La délégation de l'Irak a retiré sa proposition avant le vote. La proposition de la délégation du Chili a été adoptée après un vote et a donc été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée en tant que point d'urgence.

5.0 DÉLIBÉRATIONS SUR LE THÈME DE L'ASSEMBLÉE

5.1 Dans leurs interventions sur le thème de l'Assemblée intitulé « **L'égalité entre les sexes et les Parlements sensibles au genre comme moteurs du changement pour un monde plus résilient et plus pacifique** », les Parlementaires ont fait le point sur les mesures positives prises pour parvenir à l'égalité entre les sexes. Les intervenants ont été unanimes à affirmer qu'il était devenu impératif d'inclure les femmes dans le leadership pour relever les défis mondiaux tels que les conflits, les pandémies et le changement climatique. Grâce à leur rôle législatif et de contrôle et de surveillances législatives, les Parlements peuvent jouer un rôle essentiel dans l'adoption d'une législation solide, y compris des quotas en faveur des femmes en politique et la garantie d'une budgétisation sensible au genre.

6.0 FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES

6.1 Le Forum des Femmes Parlementaires a formulé des commentaires, sous l'angle du genre, au projet de résolution présenté à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, intitulé « **Impulsion parlementaire au développement local et régional des pays à forte migration internationale et à l'arrêt de toutes les formes de traite des êtres humains et de violations des droits de l'homme, y compris celles parrainées par l'État** ». Le Forum a recommandé une approche sur la migration fondée sur les droits de l'homme et sensible au genre, en s'attaquant aux causes profondes de la traite des femmes et des filles, notamment à des fins d'exploitation sexuelle, et en luttant contre la traite des êtres humains en mettant l'accent sur les droits et les besoins des survivants.

6.2 Par ailleurs, le Forum a organisé une table ronde autour du thème « **Parlements sensibles au genre : des parlements exempts de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes** ». En conséquence, le débat a mis en lumière les politiques et mécanismes de prévention et de réponse au sexisme et à la violence basée sur le genre dans l'espace parlementaire. Le Forum a, en outre, recommandé des mesures politiques visant à prévenir le sexisme et le harcèlement sexuel des femmes parlementaires dans les Parlements, des mécanismes indépendants de notification, de signalement et pour le dépôt des plaintes ainsi que des espaces confidentiels où les victimes peuvent obtenir des informations et un soutien nécessaire. Il a également été recommandé de collaborer avec les médias pour diffuser des informations sur la participation des femmes à la vie politique et sur les violences qu'elles peuvent subir.

6.3 Le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire sur le thème « **Rajeunir les Parlements : Pourquoi des Parlements plus jeunes et sensibles à la dimension du genre sont des institutions plus efficaces et efficaces** » ? Le débat a examiné les besoins, les attentes et les aspirations d'une génération plus diversifiée d'hommes et de femmes parlementaires ainsi que les moyens pratiques de concilier ou rapprocher les activités parlementaires et les responsabilités familiales.

7.0 FORUM DES JEUNES PARLEMENTAIRES

7.1 Les membres du Forum ont recommandé la création de caucus de jeunes, de sections jeunes(se) des partis politiques et de possibilités d'autonomisation pour les jeunes parlementaires.

7.2 Le Forum a également échangé des points de vue sur le thème du débat général, « **L'égalité entre les sexes et les Parlements sensibles au genre comme moteurs du changement pour un monde plus résilient et plus pacifique** ». Le Forum a affirmé la nécessité pour les parlements d'inclure pleinement les jeunes parlementaires. Il a appelé à des moyens innovants pour relever les défis de l'égalité entre les sexes, y compris la mise à disposition de pièces ou salles spécifiques où les jeunes mères peuvent allaiter, nourrir ou changer les couches de leur tout-petit ainsi que des politiques qui traitent du sexisme et de la violence basée sur le genre.

7.3 Les jeunes parlementaires ont également fait part des progrès réalisés dans le lancement de la campagne « **Je dis oui aux jeunes au Parlement** » dans leurs parlements respectifs. Il convient de noter que les Parlements ont reçu l'aide de la part de l'UIP pour la mise en œuvre de cette initiative.

8.0 RÉSULTATS DE LA 145^{ÈME} ASSEMBLÉE ET DES RÉUNIONS CONNEXES

8.1 Déclaration de Kigali sur « **L'égalité entre les sexes et les Parlements sensibles au genre comme moteurs du changement pour un monde plus résilient et plus pacifique** ».

La Déclaration représente une étape importante vers l'égalité entre les sexes et des parlements sensibles à la dimension du genre. La Déclaration encourage les Membres de l'UIP à intensifier leurs efforts pour promouvoir

l'égalité entre les sexes dans les secteurs public et privé. Le texte intégral de la Déclaration de Kigali figure à l'Annexe A.

- 8.2 L'Assemblée de l'UIP a également adopté une résolution sur « **L'Impulsion parlementaire au développement local et régional des pays à forte migration internationale et à l'arrêt de toutes les formes de traite des êtres humains et de violations des droits de l'homme, y compris celles parrainées par l'État** ».

La résolution appelle les Nations Unies à faire du thème de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne un thème spécifique de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies.

Elle exhorte également les gouvernements et les parlements à s'attaquer au volet « demande » en matière de traite des êtres humains, notamment la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle.

- 8.3 La 145^{ème} Assemblée de l'UIP a adopté par consensus une résolution sur l'Ukraine intitulée, « **la condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion subséquente des territoires pour la défense de l'intégrité territoriale de tous les États** ».

- 8.4 Le texte intégral des résolutions citées ci-avant a été diffusé à tous les Parlements membres.

9.0 CONCLUSION

- 9.1 Conformément aux Statuts et au Règlement de Procédure de l'UIP ainsi qu'à la stratégie de l'UIP qui met l'accent sur la mise en œuvre des résolutions de l'UIP, les Parlements seront appelés à rendre compte des mesures prises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'UIP. En conséquence, les Parlements de la SADC sont encouragés à mettre en œuvre les résolutions et à en faire part au Secrétaire général de l'UIP en temps voulu.